

Si telle est bien la position de l'Association conservatrice progressiste du Canada, ainsi que l'a énoncée son président national, M. Michael Meighen, je soutiens que cette position devrait être défendue à la Chambre par le chef de l'opposition (M. Stanfield), le député de Don Valley (M. Gillies), le député de York-Simcoe (M. Stevens) et d'autres qui se prétendent les porte-parole des Conservateurs progressistes du pays en matière d'économie. Je suis d'accord avec M. Meighen pour dire que c'est faire preuve d'audace que de présenter ce genre de proposition en cette époque de problèmes économiques.

Je déplore le fait que le premier ministre ne donne pas son opinion. Je m'étonne également de ne pas entendre le chef de l'opposition ni d'autres porte-parole du parti conservateur progressiste. Il n'y a pas que le parti conservateur progressiste qui a exprimé cette opinion par le truchement de son président national. Le ministre des Finances parcourt le pays en prêchant la modération. Le gouvernement n'arrête pas de dire aux groupes syndicaux qu'ils réclament trop. Il y a quelques jours à peine, nous avons par une loi forcé un groupe de travailleurs syndiqués à rentrer au travail.

Il y a peut-être de bonnes raisons à tout cela, mais ce serait beaucoup plus convainquant si nous manifestations une certaine attention aux exhortations qu'on entend à la Chambre des communes. Je prie donc les députés de renoncer à tout espoir de voir le bill adopté à la Chambre ce soir. Assurément, c'est le moindre de mes vœux.

● (2030)

Une voix: Ça va, l'ami!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si le député désire faire un discours j'espère qu'il s'exécutera. Le débat est important. Le moins que la Chambre puisse accorder est que la question soit débattue pendant quelques jours et non pas à une seule séance pour l'éliminer au plus tôt de l'actualité avant que les gens en aient entendu parler. Le débat devrait se poursuivre jusqu'à ce que les Canadiens soient persuadés que la Chambre des communes juge cette question aussi sérieuse que certains d'entre nous le croient.

Après avoir parlé de la portée générale de la mesure qui nous est proposée, je voudrais exprimer quelques doutes au sujet de certaines des dispositions qu'elle renferme. Soit dit en passant, l'impression générale qui se dégage des propos du président du Conseil privé (M. Sharp) prononcés le mercredi de la semaine qui a précédé Noël, est que certains amendements seront apportés quand le bill sera examiné en comité. Bien qu'il ne soit pas en mesure de parler au nom du gouvernement, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) l'a confirmé cet après-midi. Néanmoins, ce n'est pas sur un bill modifié que nous aurons à nous prononcer, c'est sur le bill tel qu'il a été présenté en décembre dernier, sur une mesure qui prévoit une hausse de 50 p. 100 de l'indemnité et de l'allocation de dépenses et prétend qu'une telle augmentation devrait être rétroactive au 8 juillet 1974. Cela m'amène à dire tout de suite que je doute que l'on puisse justifier que l'augmentation dont le Parlement pourra décider soit rétroactive à la date des dernières élections.

Traitements des députés—Loi

Le député de Davenport (M. Caccia) a fait valoir que l'augmentation qu'adopterait le Parlement ne devrait entrer en vigueur qu'aux prochaines élections. Et voilà qu'on nous demande de décider par voie législative de nous octroyer une augmentation substantielle rétroactive à la date des dernières élections.

Il y a un point qui suscite des sentiments tellement forts et des arguments tellement décisifs qu'il ne sera peut-être jamais réglé. C'est la longueur de la période que devait couvrir l'augmentation votée en 1971. Je sais que le harsard ne contient rien sur ce qui avait été décidé à l'époque. Pourtant, j'ai participé à cinq de ces batailles et d'après ce que j'ai saisi de la situation, la raison de la forte augmentation de 1971 était qu'on allait attendre plusieurs années avant d'en proposer une autre. Des députés ne veulent rien entendre à cet argument. Pour ma part, je le considère comme valable. Même si des députés ne l'acceptent pas, je ne vois pas comment nous pourrions justifier qu'une augmentation soit rétroactive à la date à laquelle les députés ont été élus.

Quand nous nous sommes portés candidats aux élections de juillet 1974, nous savions quelles étaient l'indemnité et les allocations que commandaient ces fonctions. Nous savions que si nous avions la chance d'être élus députés, nous toucherions un traitement imposable de \$18,000 plus \$8,000 à titre d'indemnité exempte d'impôt. Si un relèvement paraît légitime à l'heure actuelle à cause de la hausse du coût de la vie depuis le 8 juillet 1974, il devrait entrer en vigueur dès maintenant selon moi, et non être rétroactif au 8 juillet 1974. Un paiement rétroactif comme celui-là signifierait pour chacun de nous un montant supérieur au revenu annuel de la plupart des gens. En toute sincérité, ce serait injustifiable et, si le bill à l'étude est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité, je propose instamment que la date d'entrée en vigueur soit modifiée.

Un autre point m'inquiète et c'est l'indexation sur le coût de la vie proposée actuellement. Je disais tout à l'heure que tout ce que nous devons faire, ce sera nous prononcer sur le bill C-44 sous sa forme actuelle. Mais nous savons, d'après ce qu'a dit le président du Conseil privé le mercredi avant Noël, et d'après les propos tenus cet après-midi par le représentant de Windsor-Walkerville, qu'il est question d'assurer à partir de 1976 une hausse des traitements et indemnités qui serait légèrement inférieure, d'après l'indice composite des activités économiques ou l'ICA, comme l'a désigné cet après-midi le député de Windsor-Walkerville, par opposition à l'indice des prix à la consommation. Cette proposition est à mes yeux une des plus choquantes que j'aie entendues à la Chambre des communes.

Quelques-uns d'entre nous ont bataillé ferme des années durant pour que les pensions soient indexées non pas simplement sur la hausse du coût de la vie, puisque les gens se trouvent ainsi au même point qu'au moment de la retraite, mais plutôt sur la hausse du niveau de vie. Nous avons proposé comme base le produit national brut, et aussi l'indice des salaires. Nous n'avons jamais réussi à faire accepter ce principe. Cet aspect a été exposé bien clairement dans un rapport publié il y a quelques mois par le Conseil national du bien-être, organisme sous les auspices du gouvernement, qui présente d'excellents rapports—les députés se souviennent sans doute de son dernier rapport intitulé: «Les enfants pauvres».